

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Côtes-d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LA ROCHE-DERRIEN**

Séance du **04 novembre 2015**

RECUEIL

13 NOV. 2015

SOUS-PREFECTURE
LANNION

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille quinze, le 4 novembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. EVEN Jean-Louis.

Étaient présents : MM.

Jean-Louis EVEN, Arnaud PARISCOAT, Christian LESCOUARCH, Françoise DUTERTRE, Jean-Luc MEUR, Alain LUCO, Gérard THIRION, Pierre ROYNEAU, Séverine LE MENÉ, Mathilde MAGET, Tugdual CORBEL,

Absente excusée : Hedwige BATAILLY, Cécile LEBOEUF (a donné procuration à Jean-Louis EVEN), Joël MORVAN (a donné procuration à

Date de convocation :

29 octobre 2015

Date d'affichage :

M. THIRION Gérard a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

3. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et prévoyant la mise en œuvre de nouveaux schéma départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor reçu le 14 Octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT 1 modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

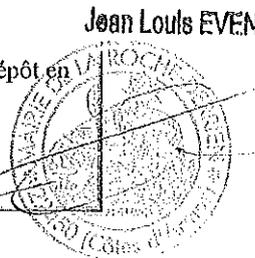
Considérant que ce projet a été reçu le 14 Octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Entendu les explications de Jean-Louis EVEN, Maire et Arnaud PARISCOAT, adjoint au Maire et Président de la Communauté de Communes,

Vu les divers documents transmis sur le sujet.

Le Maire, **Jean Louis EVEN**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de LANNION
14 0 NOV. 2015 publication ou
notification du **0 NOV. 2015**



COMMUNE
LA ROCHE-DERRIEN

Délibération du conseil Municipal du 04 novembre 2015

Suite

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION) émet :

- un AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale numéro 7 proposé par le préfet.

Le Maire, Jean Louis EVEN

